

Montpellier le 27/06/2012

Madame la Députée,

Nous formons un collectif de précaires travaillant dans différents EPST (CNRS, INSERM, IRD...) et nous faisons appel à vous à propos d'un drame qui est en train de se produire aujourd'hui dans la Recherche Publique Française et en particulier dans la région Languedoc-Roussillon.

Post-doctorants, ingénieurs, techniciens et personnels administratifs travaillons sur des contrats à durée déterminée globalement financés au travers des EPST par l'ANR, l'ERC, par des contrats industriels que nos laboratoires ont obtenus ou par des bourses provenant de différentes associations que nous avons obtenues au mérite. Pour prendre un exemple chiffré, juste au CNRS dans la région Languedoc Roussillon, nous sommes aujourd'hui 800 contractuels et nous risquons de nous retrouver tous au chômage du jour au lendemain à cause des conséquences de la loi Sauvadet du 13 mars 2012.

En effet, cette loi, visant au départ à résorber la précarité, a été élaborée selon des critères si restrictifs, qu'elle n'a permis la « CDIisation » que de 12 personnes dans la région et d'une quarantaine au total à l'échelle nationale. Pour être « CDIisable », la loi Sauvadet exige que tous les contrats de l'individu proviennent d'un même EPST, que l'individu ait travaillé au même poste sans interruption supérieure à 4 mois pendant une durée minimale de 6 ans au cours des 8 années précédant la publication de cette loi.

Par crainte que d'autres puissent intégrer le processus de « CDIisation » ou concourir sur les concours réservés prévus l'an prochain, les EPST ont décidé de bloquer la signature de nouveaux contrats à partir de 3 ans de CDD déjà effectués, tout EPST confondus et ce malgré d'éventuelles interruptions entre les contrats (alors que c'est exactement pour ces mêmes raisons que les EPST refusent la CDIisation à nombre d'entre nous !). Nous nous retrouvons dans une situation absurde où nous ne sommes pas CDIisable et où nous ne pouvons pas non plus prolonger nos CDD. Le comble c'est qu'aujourd'hui nous ne nous battons non plus pour un CDI, mais seulement pour pouvoir continuer de faire notre travail que nous aimons, même dans la précarité.

A cause des extrapolations abusives de cette loi de la part de nos organismes de tutelle, nos laboratoires vont progressivement se vider de personnels qualifiés et expérimentés, nonobstant le fait que les directeurs de laboratoire aient l'envie et les moyens de prolonger leurs contrats. Il va de soi que les directeurs de laboratoires préféreraient titulariser ces éléments, mais ils se heurtent au faible nombre de postes ouverts chaque année et à la vague de CDIisation qui a été minimisée au possible et qui a eu aussi pour conséquence de supprimer encore plus l'ouverture de dizaines de postes aux concours externes prévus cette année.

Il est très urgent d'agir, une cinquantaine de collègues qui travaillent en CDD depuis presque 6 ans ou plus se voient mis au chômage brutalement cet été même. Et plus de 700 autres suivront probablement sur l'année qui vient. Il est clair que l'opération de « résorption de la précarité » n'est pas un franc succès car ce sont des milliers de jeunes scientifiques chômeurs que le Languedoc Roussillon aura d'ici peu!

C'est la fin de la Recherche Publique en France : nos laboratoires ne pourront jamais supporter cette perte de compétences sur les années à venir, ils perdront toute compétitivité à l'échelle internationale. Ils devront en permanence recruter des gens inexpérimentés qui n'auront jamais eu de contrats et une fois formés et opérationnels, au bout de 3 ans, ils devront quitter l'établissement, faute de pouvoir signer un nouveau contrat. Et pensez à nous tous qui avons été formés au sein de vos universités, qui avons fourni un excellent travail au sein de vos EPST et qui allons nous retrouver du jour au lendemain mis dehors avec plus aucun espoir de réintégrer la Recherche Académique Française, pour une question de durée de contrat et non de compétences !

Nous espérons que vous pourrez être notre porte parole auprès de l'Assemblée Nationale et des plus hautes instances. Il faut agir très vite pour que toutes ces personnes et compétences ne se retrouvent pas dans la nature. Nous vous remercions par avance de votre considération.

Le comité des précaires de Montpellier soutenu par le bureau du SNTRS-CGT Languedoc Roussillon